

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1886

présenté par

Mme Autain, Mme Taurine, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

à l'amendement n° 1219 de M. Jumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« supérieure au »

les mots :

« pas dépasser le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l'Autorité de sûreté nucléaire.

D'après le Conseil d'orientation des retraites, il faudra trouver une dizaine de milliards d'euros à l'horizon 2025 pour assurer le financement du système actuel. C'est peu au regard de la totalité des recettes et des dépenses. Avec les droits nouveaux que nous proposons (partir à 60 ans, sans pauvreté, réduire les inégalités de parcours), le besoin de financement est plus élevé.

Cet équilibre peut être assuré en augmentant progressivement jusqu'à 16% du PIB les dépenses de retraite à l'horizon 2040. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes pourrait par exemple dégager 5 milliards d'euros par an à court et moyen terme. En augmentant les salaires des femmes pour les aligner sur les salaires des hommes, on règle une grande partie du besoin instantané de financement !